

Brousses - et - Villaret

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 011-211100524-20260416-BUD2026NOTE-BF

BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Introduction :

L'article L. 1612-26 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget primitif : ledit projet a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.

I – Le cadre légal

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif 2026 de la commune a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services tout en tenant compte de l'inflation conséquente d'ores et déjà subie et encore attendue ;
- de ne pas impacter le contribuable patrocien en maintenant les mêmes taux qu'en 2025 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et Taxe d'Habitation (cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).

Les taux 2026 sont les suivants :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) = 46.54%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)= 98.59%**
- **Taxe d'Habitation = 21.16%**

Le Budget Primitif 2026 est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1°) Le budget est voté pour l'année civile mais il peut (doit) être voté jusqu'au (avant le) 30 avril 2026 (au lieu du 15 avril en année de non-renouvellement de l'assemblée délibérante). Le budget primitif 2026 a été voté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés le 16 avril 2026.

2°) Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

3°) Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements

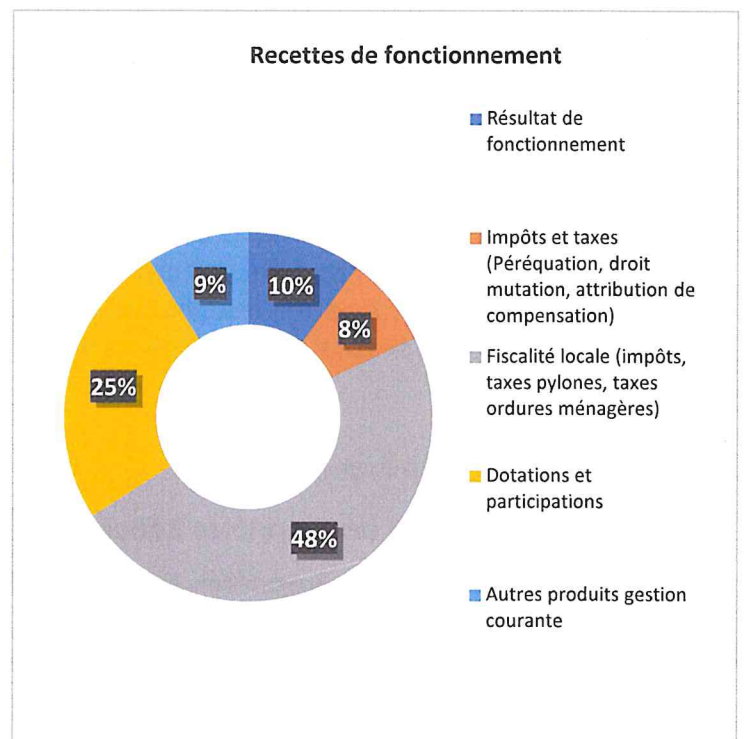
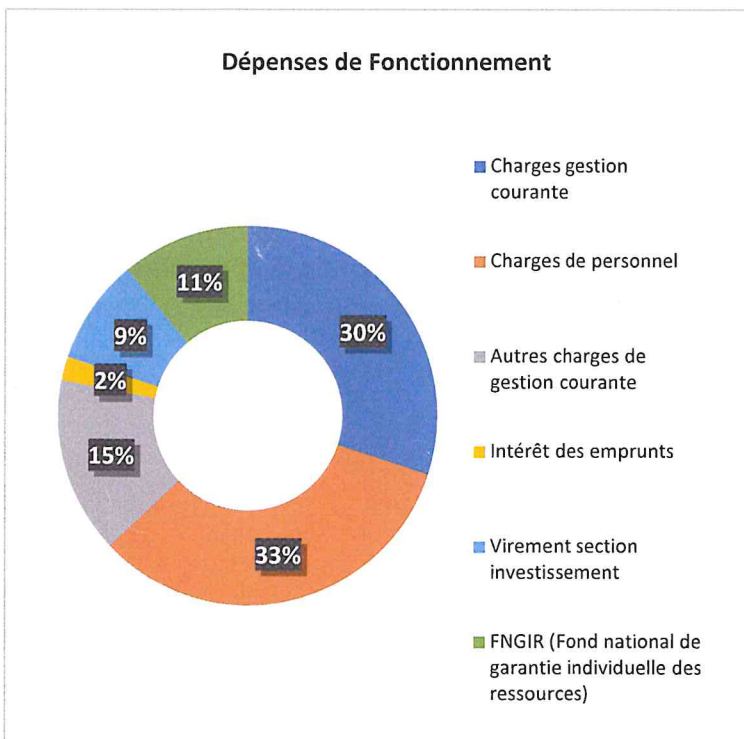
II – La Section de Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes de la commune.

Les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026 s'élèvent à 421 714.39€ et comprennent notamment les charges à caractère général (entretien et consommation des bâtiments, fournitures diverses pour les différents services municipaux), les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les autres charges de gestion courante, les intérêts des emprunts (...).

Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026 s'élèvent à 421 714.39 € et correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueils de loisirs, concessions cimetières, location de salles), des impôts directs locaux, des dotations versées par l'Etat, des subventions diverses et autres taxes.

Répartition :



Dépenses		Recettes	
Charges gestion courante	122 610.91	Résultat fonctionnement	42 290.39
Charges de personnel	140 950.00	Impôts et taxes	34 119.00
Autres charges de gestion courante	63 943.48	Fiscalité locale	201 484.00
Intérêt des emprunts	7 821.00	Dotations et Participations	103 501.00
Virement section investissement	39 130.00	Autres produits gestion courante	40 320.00
FNGIR	46 119.00		
Dotations amortissements	1 140.00		
Total	421 714.39	Total	421 714.39

III – La Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir : projets d'achats ou de constructions à moyen ou long terme qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune.

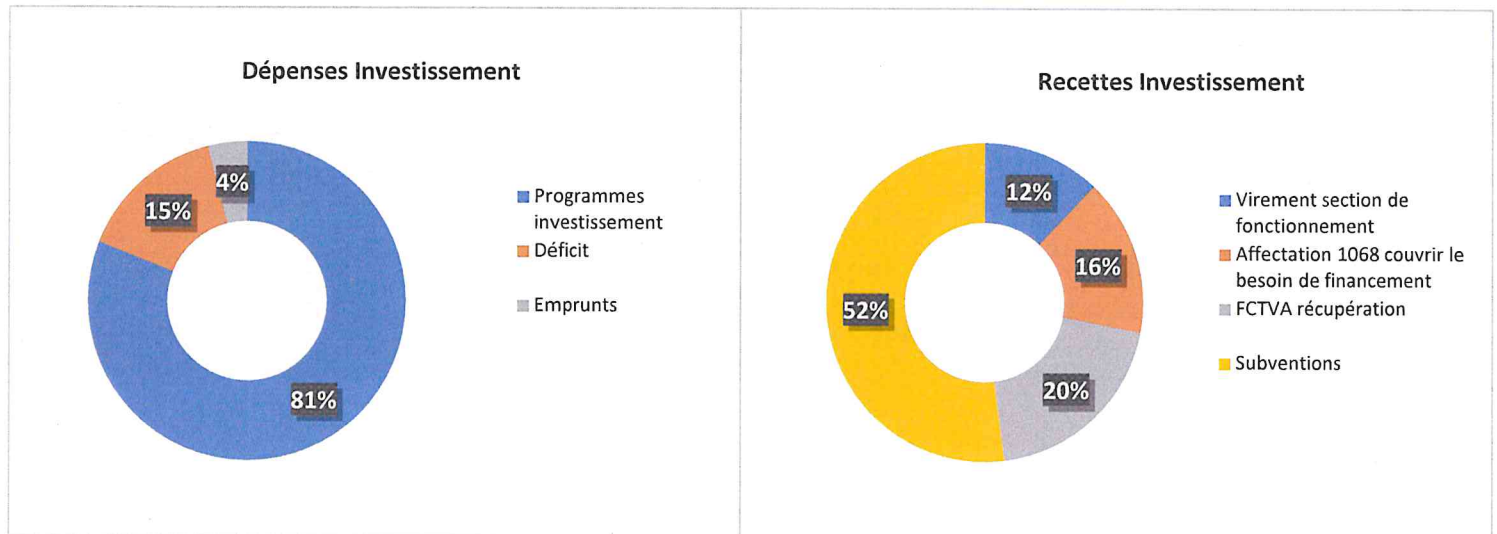
Les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2026 s'élèvent à 330 427.91 €.

Les principaux programmes sont les suivants :

Travaux église	87 612.00
PLU Modification	7 330.50
Effacement réseaux Brousses 2 ^{ème} phase	10 560.00
IPCE Effacement réseaux Brousses 2 ^{ème} phase	5 200.00
Outillages	4 000.00
Aspirateurs robot foyer	2 000.00
Eclairage public tranche 6	29 916.00
Etude Place des cèdres	7 002.00
Sonorisation foyer	7 000.00
Tables foyer	2 700.00
Aménagement parc des cèdres embellissement et sécurisation du cœur de village	99 200.00
Etude ATD construction garage communal	2 765.00
Panneaux photovoltaïques toiture foyer/annexe	2 000.00

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2026 sont évaluées à 330 427.91 € et sont constituées de l'autofinancement communal, du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la Taxe d'Aménagement, de subventions, du produit des amortissements des subventions d'équipement, d'un excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que des Restes A Réaliser Recettes de l'exercice 2025.

Répartition :



Dépenses		Recettes	
Déficit	49 952.41	Virement section fonctionnement	39 130.00
Emprunts	13 190.00	Affectation 1068, FCTVA, Taxe aménagement	117 279.91
Programmes investissement	267 285.50	Subventions	171 598.00
		Dépôt caution	1 280.00
Total	330 427.91	Total	330 427.91

IV – L'endettement

Travaux	Montant de l'emprunt	Taux de l'emprunt	Organisme	Date de début	Date de fin	Échéance	Capital restant au 01.01.2026
Travaux Mairie	190 000,00 €	3,52%	Crédit agricole	10/06/2011	10/12/2034	2 935.10 (Trimestrielle)	84 437.39 €
Eglise du Villaret	100 000,00 €	5,60%	Caisse épargne	25/03/2014	25/03/2038	7 527,85 (Annuelle)	68 226.77 €
Total des emprunts en cours							340 000,00 €
Total du capital global restant dû							152 664.16 €

Montant de l'endettement par habitant :

152 664.16 / 372 habitants = 410.39€/hab (Rappel 2025 : 430.70€/hab)

A Brousses et Villaret,

Le 17 avril 2026,

Le Maire,

Yannick DUFOUR-LORIOLE

